

MAISON VEILLANCE

ON VEILLE SUR CE QUI RESTE

Notre protocole en 15 étapes

Document de référence · Mis à jour le 18 avril 2026

Ce document décrit le parcours complet d'un dossier confié à Maison Veillance, depuis la première demande jusqu'au suivi 30 jours après livraison. Chaque étape est encadrée par un opérateur humain, et aucune lettre n'est envoyée sans relecture.

01 Réception de la demande

Vous nous communiquez les informations nécessaires via un parcours guidé en ligne.

02 Confirmation immédiate

Un email humain vous confirme la prise en charge, sans attente.

03 Ouverture d'un espace sécurisé

Un espace personnel chiffré vous est dédié, accessible par lien unique.

04 Transmission de l'acte de décès

Vous déposez une copie scannée ou photographiée à votre rythme.

05 Vérification de lisibilité

Un opérateur humain contrôle la qualité du document reçu.

06 Identification des organismes

Nous listons avec vous les contrats, abonnements et comptes à notifier.

07 Rédaction sur-mesure

Chaque courrier est rédigé manuellement, adapté au défunt et à votre situation.

08 Vérification humaine

Un second relecteur valide la cohérence, l'orthographe et les références.

09 Mise en forme finale

Les lettres sont mises au propre, prêtes à être signées et postées.

10 Génération du kit PDF

Vos courriers sont compilés en un kit téléchargeable, classé et numéroté.

11 Notification par email

Vous êtes prévenu·e dès que votre kit est prêt, avec un récapitulatif simple.

12 Livraison sur espace client

Le kit est déposé sur votre espace, accessible 7 jours, renouvelable à la demande.

13 Instructions d'envoi

Un document joint explique pas à pas comment poster chaque courrier (LRAR, pièces jointes).

14 Certificat de démarches

Nous émettons un certificat signé attestant des courriers préparés — utile pour le notaire.

15 Suivi à 30 jours

Nous vous recontactons pour vérifier que tout s'est bien passé et répondre à vos questions.